IX. Occupation du sol et activité dans le lit majeur de la Risle et ses affluents

L'occupation des sols de la Risle et de ses affluents a été réalisée durant la période allant de mai à fin juillet. Celle-ci ayant été complétée par les fonds de plan orthophotos disponibles sur le site du géoportail. L'occupation des sols a été caractérisée selon la typologie suivante :

- Bois (■):
- Culture avec BE (☐) (BE = bande enherbée)
- Culture sans BE () (BE = bande enherbée)
- Jardin ouvrier ()
- Peupleraie ()
- Plan d'eau (🔲)
- Bassin de pisciculture (□)
- Prairie ()
- Prairie humide ()
- Urbain ()
- Zone humide ()



Peupleraie à Ambenay



Jardin ouvrier Rugles



Zone humide Beaumont-le-Roger



Culture avec BE

Les usages ont également été recensés à partir des données bibliographiques et celles collectées lors de la prospection de terrain.

Le lit majeur a été défini grâce aux courbes topographiques présentes sur le fond de plan IGN. Il correspond à la zone d'expansion de crue de la Risle.

La localisation des captages, des stations d'épuration et des industries est issue de la prospection de terrain et de la recherche bibliographique.

Eléments de définition:

<u>Ballastière</u>: Représentent des carrières à ciel ouvert où l'on extrait du granulat. Elles ont été répertoriées car lorsqu'elles se remplissent d'eau (infiltration ou ruissellement), elles sont favorables à l'empoissonnement. Il a été distingué les ballastières actives () ou non () ou non ().

<u>Captage (♦)</u>: pompage d'eau pour l'alimentation en eau potable

<u>Culture avec BE (Bande enherbée)</u>: Les bandes enherbées sont les zones, en bordure de champs, qui sont non cultivées. Ces zones sont des espaces naturels qui séparent une culture d'une haie, d'un cours d'eau ou d'une autre culture. La bande enherbée est essentiellement constituée de graminées, et reste en place de façon pérenne. L'espace lui correspondant est souvent réduit à une surface minimum indispensable car il est considéré comme non rentable pour l'agriculteur, alors que cet aménagement, s'il est bien pensé et géré, est un véritable atout pour l'agriculteur. Cet aménagement rentre dans le raisonnement des pratiques de protection des cultures.

Lorsqu'elles sont absente ont les nommes culture sans BE sur la cartographie.

<u>Prélèvements domestiques (*)</u>: Prélèvements d'eau à des fins personnelles (arrosage jardin...)

<u>STEP communale</u> (): Station d'épuration qui assure le traitement des eaux usées de la commune.

<u>STEP industrielle ():</u> Station d'épuration qui assure le traitement des eaux usées produites par l'installation in situ,

<u>Pisciculture ():</u> Spécialisée dans l'élevage de poissons, la pisciculture possède des enceintes en dur (bassins). Toujours en activité

Ancienne pisciculture (): N'est plus en activité, il ne reste que les anciens bassins

Moulin fonctionnel (*): Moulin dont la roue est en état de fonctionnement et pouvant éventuellement produire de l'hydroélectricité

Moulin non fonctionnel (): Moulin dont la roue est hors d'usage ou moulin arasé.

<u>Turbine fonctionnelle</u> (): Turbine produisant de l'hydroélectricité

Turbine non fonctionnelle (*): Turbine ne produisant pas l'hydroélectricité



Captage industrielle à Rugles



STEP Communale d'Ambenay



Pompage Neaufles-Auvergny



<u>Moulin non Fonctionnel :</u> <u>Moulin de l'Hermite à Ambenay</u>



<u>Moulin fonctionnel : Moulin de</u> Goupillères



<u>Turbine non fonctionnelle : Turbine du</u> <u>Parc à Beaumont</u>





























